

A l'attention de M. Gérard PICARD, Commissaire Enquêteur nommé dans le cadre du PLU d'ESPARRON DE VERDON

Email : pluesparrondeverdon@democratie-active.fr

QUESTIONS ET OBSERVATIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS DOUX :

En tant qu'habitant du quartier de LA BEAUME, j'utilise régulièrement à pied ou à bicyclette le chemin (PR) dont une partie traverse le camping de LA BEAUME.

Ce chemin me permet de rejoindre le village d'Esparron de Verdon en empruntant ensuite le chemin des Fourches : il me permet surtout d'accéder à Esparron de Verdon en évitant la route d'Albosc, dangereuse pour les cyclistes et piétons car étroite et très fréquentée par les voitures à certaines périodes de l'année.

Ce chemin est également fréquenté par des marcheurs locaux, des randonneurs et des cyclistes.

Il semble primordial de pouvoir continuer d'utiliser le réseau des chemins existants sur la commune d'Esparron de Verdon pour effectuer des « déplacements doux » : en effet, ainsi que le relève la Direction Départementale des Territoires (page 87 du dossier d'enquête publique) : « ***il manque également le développement du déplacement à vélo*** ».

Ce chemin, pour sa partie traversant le camping de LA BEAUME, est repéré ci-dessous par le trait jaune. (source de la carte : GEOPORTAIL)



Mes questions et observations :

- 1) Le fléchage du chemin à l'intérieur du camping ne semble pas correspondre au tracé cadastral (présence de constructions semblerait-il sur ce tracé cadastral ?)
- 2) Souvent dans l'année, l'accès (côté chemin de la Beaume) à la partie du camping où se situe le chemin est fermé par une barrière avec digicode



- 3) Enfin, dans son avis, le département (**page 49 du dossier d'enquête publique**) aborde le sujet d'un chemin classé PR dans le périmètre du

camping de LA BEAUME (s'agit il du chemin repéré ci-dessus ???) en faisant les commentaires suivants (principaux extraits) :
« En accord avec le camping, un tronçon du chemin classé PRet inscrit au PDIPR a été déplacé. Le PR qui suivait le chemin cadastré à travers le terrain utilisé par le camping a ainsi été déplacé en contrebas dans le ravin.....le plan du projet n'est pas très clair. Cet accès sera-t-il toujours ouvert à tous et à tout moment ?..... »

Observation/Demande :

Au vu de la nécessité de développer et de maintenir les moyens de déplacements doux, ce type de chemins doivent être absolument préservés et doivent servir l'intérêt de tous : ils constituent des itinéraires bis, plus sécurisants pour les piétons et cyclistes que les voies routières, et constituent aussi un attrait pour des touristes randonneurs ou cyclistes.

Je souhaite donc :

- 1) Connaître le tracé administratif exact de ce chemin
- 2) Savoir s'il est normal que son accès (côté chemin de LA BEAUME) soit fermé à certaines époques de l'année
- 3) Connaître les justifications à la modification (éventuelle) du tracé qui est évoquée dans l'avis du département.
- 4) Et si cette modification était avérée, je souhaite m'y opposer.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces observations et demandes, Monsieur le Commissaire Enquêteur, et vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

Serge BERNE 1659 route d'Albosc 04800 Esparron de Verdon

serge.berne@noos.fr

06 81 91 97 84